CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 OCTOBRE 2026
Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 22 octobre 2026
Date de publication : 30 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Laurent BALOGE, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Frédéric BOURGET, Julien SEIGNEURET, Alain HIBON, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Emilie Y-HRAH-KRONG, Corinne GUYON, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Didier PROUST.

Absents : Dominique ANNONIER, Guillaume MARCETEAU, Thierry PETRAULT, Christine HEINTZ, Éric PREVOST, Bernard de LOYNES, Maïté CÔME.

Pouvoirs : Emilie MORIN donne pouvoir à Frédéric BOURGET, Sylvie VIVIER donne pouvoir à Julien SEIGNEURET, Emmanuel ROCHETEAU donne pouvoir à Alain HIBON, Kevin GAILLARD donne pouvoir à Gaël JOSEPH, Véronique SEDINSKI donne pouvoir à Christophe RENAUD, Tony CHEYROUSE donne pouvoir à Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Laure MAGOT donne pouvoir à Philippe JUMEAU.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Morgane SEMERDJIAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200041994-20261028-DE-2026-09-16-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/10/2026

❖❖❖❖❖

DE-2026-09-16 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE POUR LE PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS D'EAU POTABLE EN 2027
Rapporteur : Laurent BALOGE

Monsieur le Président de la régie eau potable expose au conseil communautaire que la Régie Eau Potable de la Communauté de communes HAUT VAL DE SÈVRE envisage la fourniture et la pose de canalisations et branchements :

- dans le cadre du renouvellement d'une partie du réseau d'eau potable liée à la problématique CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) des communes d'Exireuil, Soudan, Sainte-Eanne et Saivres.
- dans le cadre du renouvellement d'une partie du réseau d'eau potable fuyard des communes de Saint-Maixent-l'École et Saint Martin de Saint-Maixent.

Les prestations se décomposeront en 2 lots :

- Lot 1 : canalisations susceptibles de libérer du Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) dans l'eau distribuée, en raison du vieillissement des matériaux et de la non-conformité aux exigences sanitaires actuelles.
- Lot 2 : canalisations fuyardes

Le plan de financement prévisionnel pour le programme de remplacement de canalisations est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Remplacement des canalisations liées à la problématique CVM	264 000.00 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (25%)	148 080.00 €
Remplacement des canalisations fuyardes	312 500.00 €		
Maitrise d'œuvre	15 820.00 €	Autofinancement	444 240.00 €
TOTAL DEPENSES	**592 320.00 €**	**TOTAL RECETTES**	**592 320.00 €**

Vu le Code Général des Collectivités,

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le président de la régie eau potable, décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une demande de subvention pour le programme de remplacement de canalisation à risque CVM et fuyardes auprès de L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE, pour un montant de 148 080 Euros, dans le cadre du programme d'intervention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne 2025-2030.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer et à déposer toutes les pièces administratives afférentes à cette demande.

Le président de séance,

Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Le/la secrétaire de séance,